



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le 11/10/2023
ID : 077-200087021-20231010-2023_DCS_045-DE

Délibération N° 2023-045
Date de convocation : 05 septembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 82
Nombre de suffrages : 84

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2023 -045 Servitude de passage Mouroux Parcelles ZK 200/202/203

L'an deux mil vingt-trois le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de Maison Rouge, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – BERTHOMIER Gérard, titulaire – BUTET Gérard, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire – CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LE CORRE Raymond, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PEIGNOT Pierre, titulaire – TALMUFIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire – VAN DER SCHUEREN James, titulaire – GOBINOT José, suppléant – LEBLANC Pierrette, suppléante – ROUSSEAU Michael, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – VERAGEN Catherine, suppléante –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BANNE Pascal, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire - BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - FABRE Dominique, titulaire – FASSELER Philippe, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire - MARCHAND François, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – DELPUECH Laurent, suppléant – GALLOIS Catherine, suppléante – GUILVERT Pascal, suppléant - NOUZÉ Jean-François, suppléant – WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAÎNEAU Francis, titulaire - DELETTRE Isabelle, titulaire – DORMION Jean-Claude, titulaire - FLAMEY Francis, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – MARTIN José, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PERNET Roger, titulaire - PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant - CAPMARTY André, suppléant – CHARLE Daniel, suppléant – FABRY Marc, suppléant – MAURY Yannick, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric, titulaire -



Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BESSIERE Maryvonne - BONTOUR Thierry – CHAMPENOIS Christian – EUGENE Jean-Baptiste – MICHELOT Bernard - PHILIPPE Jean-Marie – PRON Philippe –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CARLIER Dominique – GELSUMINI Patrick – GUILLETTE Christine – SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VEIL Cathy –

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa – BACHELET Stéphane – BONICI Claude – BONTOUR Alain – GALAND Yvette – LEFEVRE Christophe – MILLET Jérôme - NAVARETTE Antonio – PANNIER Michèle – PIERRU Hugo – POUHEY-MOUNOU Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – CARRASCO Alain – de ROUX Julie – FASSIER Delphine – JAMBUT Gérard – JOUNIAUX Olivier – KLEINRICHERT Patrice – MENARD Sophie – SAINT-CENE Christine – THIENARD Gérard –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

CASSAGNE Philippe – GILBIN Catherine – LEGROS Lionel – MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – COIBION Frédéric – ESCULIER Dorys - GOBARD Éric – LEMAIRE Ingrid –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – COGNYL Gérard - de MEULENAERE Alexandre – HOTIN LETANG Julie – PERRINO Fabien – VICQUENAULT Nadège - VOISEMBERT Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BRAND Julie – CHAPLOT Jean-Luc – FLON Martine – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LUCE Laure – POULAIN Michel – QUÉRÉ Catherine – VERRIER Didier – VILLIERS Nadine –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc

Pouvoirs :

BACHELET Stéphane à CRAPART Claire

MEDJANI Nadia à CAUMARTIN Pierre

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : Pierre CAUMARTIN

OBJET : N° 2023 -045 Servitude de passage Mouroux Parcelles ZK 200/202/203

Le comité syndical,

Entendu l'exposé de la présidente,

Dans le cadre des travaux de renouvellement de réseaux d'eau sur la commune de Mouroux, il convient de changer des canalisations actuellement fixées sur 2 ponts passant au-dessus du grand Morin.

Il convient ainsi de réaliser des forages au niveau de ces 2 ponts.

Ces forages seront réalisés sur des parcelles de domaine privé adjacentes au pont.



Il convient d'établir des servitudes d'accès et de passage en vue de la réalisation des forages, de la pose, la protection et l'entretien des canalisations d'eau potable sur les parcelles cadastrées ZK n° 200/202/203, lieu-dit « Coubertin », rue du champ joli

Vu l'accord de principe obtenu par le propriétaire pour la conclusion de conventions de servitude sans versement d'indemnités

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les dispositions qui précèdent ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)